

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 8 JUILLET 2019

Accusé de réception en préfecture  
038-213801798-20190708-DEL062-19-DE  
Date de télétransmission : 16/07/2019  
Date de réception préfecture : 16/07/2019

**DELIBERATION N° DEL062-19**

L'an deux mille dix-neuf, le 8 juillet à dix-neuf heures,  
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 2 juillet 2019, s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

**Présents :**

M<sup>mes</sup> A. BONNIN-DESSARTS, I. BEREZIAT, S. BRANON-MAILLET, S. CUSSIGH, C. EGEEA, G. LE CLOAREC,  
et MM. R. BAH, T. BARRAL, J.M. BERINGUIER, P. BERTHOLLET, H. EL GARES, J. FABBRO, D. FINAZZO,  
J-P. GABBERO, J. PAVAN, C. SERGENT, C. TISON, P. VERRI.

**Pouvoirs :**

M. PERRIER Yves (Pouvoir à Jean PAVAN, en date du 8 juillet 2019)  
M<sup>me</sup> PICCA Christine (Pouvoir à Alberte BONNIN-DESSARTS)

**Absents excusés :**

M<sup>me</sup> AMBREGNI Nadège  
M. DUBOIS Stéphane  
M. DUSSERRE Andy  
M<sup>me</sup> FERRACIOLI Chantal  
M<sup>me</sup> GERACI Marianne  
M. GUERRE-GENTON Jean-Claude  
M<sup>me</sup> GONZALEZ Gisèle  
M. MORIN Georges  
M<sup>me</sup> ROULAND Chloé

MADAME SIMONE BRANON-MAILLET A ETE ELUE SECRETAIRE DE SEANCE.

**OBJET : Facturation du coût de préparation des repas des  
scolaires par la résidence Roger Meffreys.**

**Rapporteur : Simone BRANON-MAILLET**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

La résidence Roger Meffreys accueille dans ses locaux des enfants giérois dans le cadre de la restauration scolaire.

Les agents de restauration de la résidence assurent la préparation et la mise en chauffe des repas.

Il est proposé que ce coût soit facturé à la ville par la résidence Roger Meffreys.

Coût de préparation et de mise en chauffe : 3,37 € TTC par repas.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- d'approuver ce tarif,
- de dire que les crédits sont inscrits au budget 2019 sur le chapitre 011 « Charges à caractère général ».

Conclusions : La présente délibération est approuvée, à l'unanimité.

Ont signé au registre  
les membres présents.

Gières, le 8 juillet 2019.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



Pierre VERRI.